

Tablettes en bibliothèque

La présence de tablettes au sein des bibliothèques n'est plus une nouveauté en 2019.

Les établissements les plus importants se sont équipés ces trois dernières années et c'est maintenant au tour des médiathèques de taille moyenne et même à des bibliothèques plus modestes de s'équiper maintenant.

Néanmoins avoir des tablettes n'est pas la panacée de la ressource numérique car bon nombre de foyers sont eux aussi équipés et une tablette seule n'a pratiquement aucun intérêt pour un lecteur lambda.

C'est grâce à une véritable sélection d'applications originales et une véritable politique d'animation que la différence pourra se faire.

Hélas bon nombre de collègues s'arrêtent aux applications gratuites faute d'avoir prévu un budget pour cela ou par méconnaissance de l'acquisition de ces fameuses applications.

La présente fiche-outil vise à répondre de façon simple à ces questions :

1. Un budget pour des applications

Tout d'abord il faut savoir qu'une application coûte en général entre 3€99 et 9€99.

Avec un budget de 100 € vous serez donc en mesure d'acheter environ une vingtaine d'applications ce qui est largement suffisant pour animer plusieurs ateliers et offrir du choix à vos lecteurs. Avec une rallonge de 50 € tous les ans vous pourrez tenir plusieurs années et renouveler l'offre facilement.

2. Comment acheter ?

Ce qui freine de nombreux collègues, c'est qu'à première vue il faut une carte bancaire pour acheter des applications et sauf de très rares exceptions aucune bibliothèque n'a de carte bancaire à sa disposition.

Cette difficulté peut être contournée très facilement en achetant des cartes prépayées, on en trouve sans difficulté dans les grandes surfaces ou maison de la presse, entreprises que vous pouvez payer par les moyens habituels (mandat administratif etc.).

Ces cartes ont une valeur qui varie de 20 € à 100 € et il suffit d'en commander pour le montant désiré.

Attention : soyez vigilant sur le type de tablettes que vous possédez pour acheter les cartes qui correspondent.

-Si vous possédez des tablettes Apple, il vous faudra des cartes pour l'App Store (le magasin d'applications Apple)

-Si vous possédez des Samsung ou toute tablette utilisant le système Android, il vous faudra des cartes pour alimenter le Play Store (le magasin d'application Google).

Attention : ces cartes ont une validité d'une année seulement, vous pouvez en acheter d'avance mais n'oubliez pas de créditer votre compte avant la fin de validité. Une fois crédité, l'argent sur le compte App Store ou Play Store peut être utilisé sans durée de validité.

a) Comment accéder à L'App Store /Play Store et créditer mon compte ?

Pour pouvoir accéder à ces fameuses applications, il vous faut maintenant créer un compte App Store ou Play Store.

Il suffit, en général de disposer d'une adresse mail valide et de suivre les indications indiqués à l'écran c'est assez simple mais vous pouvez aussi vous reporter à ces instructions si vous avez un peu de mal :

-pour Apple : <https://support.apple.com/fr-fr/HT204034>

-Pour Android : <https://support.google.com/googleplay/answer/2521798?hl=fr>


Une fois votre compte crée vous pouvez le créditer avec votre carte prépayé avec l'option « utiliser un code » .

b) Acheter une application

Enfin, vous avez votre compte Playstore ou App Store, vous l'avez crédité avec l'argent de votre carte prépayé, il ne reste plus qu'à acheter des applications.

Pour cela rien de plus simple, vous recherchez l'application qui vous intéresse et vous appuyez sur « acheter » (sur l'App Store, il suffit de toucher le prix à côté de l'icône de l'application) , on va vous demander votre code, il s'agit tout simplement du code que vous avez donné pour créer votre compte App Store /Play Store.

Il faut savoir qu'une fois une application achetée, vous pouvez la supprimer sans crainte, elle reste sur

le Cloud de votre compte et vous pourrez la réinstaller à tout moment. L'icône suivante  à côté d'une application indique que celle-ci peut être téléchargée à tout moment.

Il peut arriver néanmoins qu'une application devienne obsolète faute de mise à jour par son éditeur et disparaisse de votre compte. C'est ce qui est arrivé aux malheureux propriétaires de l'excellente application « les livres volants de Morris Lessmore ». Vous devez prendre conscience qu'un fond d'application doit s'entretenir régulièrement mais qu'on n'est jamais tout à fait propriétaire de l'immatériel.